MAIRIE DE PARIS

DASCO 2008-164

Communication du Maire de Paris sur la rentrée scolaire

Conseil de Paris, séance du 29 septembre 2008

La rentrée scolaire est un rendez-vous annuel auquel la municipalité accorde la plus grande importance. La réussite de nos enfants, mais aussi leur épanouissement, comptent parmi nos objectifs prioritaires. Nous abordons la rentrée 2008 dans un contexte particulièrement difficile. La réduction du nombre de postes aboutit inévitablement à surcharger les classes. La suppression de la classe le samedi matin a deux conséquences immédiates. La première est la diminution du temps de travail effectif des élèves : il y a en France 140 jours de classe par an, alors qu'il y en a 210 au Japon, 200 en Italie et au Danemark, 188 en Finlande, 190 en Grande-Bretagne. La seconde, c'est la densification du travail sur quatre jours : on demande à des enfants une attention constante sur un nombre d'heures consécutives (jusqu'à six) qui semble déraisonnable. La réforme des programmes de l'école primaire est paradoxale dans son principe, puisqu'elle prétend concilier un resserrement sur les fondamentaux avec une augmentation du nombre des disciplines enseignées. Les modifications annoncées de la carte scolaire fragilisent la mixité sociale.

Devant les inquiétudes légitimes que suscitent ces évolutions, la municipalité parisienne agit, en étroite concertation avec l'Etat, et dans la limite de ses compétences, pour une bonne insertion des enfants à l'école, et une véritable harmonie de la communauté éducative. Dans un contexte très particulier pour le service public de l'éducation, nous agissons dans la continuité de l'effort entrepris depuis 2001 (28 écoles et 4 collèges livrés, 38 millions d'euros investis chaque année dans les écoles et les collèges, soit une augmentation de 54% par rapport au mandat 1995-2001), pour aborder une nouvelle étape de la vie des écoles parisiennes.

I – Une rentrée scolaire qui s'organise dans un contexte national difficile

I – 1 Des moyens réduits

Le gouvernement a supprimé à cette rentrée 11 200 postes dans l'Education nationale et ce sont 13 500 suppressions supplémentaires qui sont prévues à la rentrée 2009.

Aucun poste supplémentaire n'a été attribué à l'académie de Paris pour cette rentrée 2008. Or les effectifs des écoles parisiennes ont augmenté de 1 000 élèves en trois ans. Plus précisément, à la rentrée 2008, 55 350 élèves sont accueillis en maternelle et 80 450 en élémentaire.

D'autres suppressions de postes préoccupantes sont intervenues :

- 5 postes « soutien lecture », implantés dans deux écoles du 18ème arrondissement et dans trois écoles du 20ème, toutes situées en ZEP, sont supprimés alors qu'ils permettaient à des élèves issus de milieux modestes de construire de véritables projets.
- 5 classes « CLIN » (classes d'initiation), ont été fermées dans des arrondissements qui en ont pourtant grand besoin (10ème, 11ème et 20ème) et une seule a été ouverte, dans le 15ème. Ces classes, destinées à permettre aux enfants primo arrivants non francophones d'acquérir rapidement la maîtrise de notre langue pour avoir accès aux apprentissages scolaires, ont montré qu'elles étaient un facteur d'intégration particulièrement efficace.

I – 2 Des mesures contraignantes pour l'école primaire

Cette rentrée est également marquée par la réforme des programmes du primaire, qui a des effets sur l'organisation des rythmes scolaires, et aussi, très simplement, sur la charge qui pèse sur chacun des élèves.

- **Un temps scolaire densifié qui pénalise les élèves en difficulté**

C'est un fait établi : la France a réussi le pari de la massification de l'éducation. Mais conduire tous les enfants sur les bancs de l'école ne veut pas dire que l'éducation soit la même pour tous : généralisation ne signifie pas démocratisation. L'école pour tous demeure un défi à relever, et les annonces du gouvernement n'offrent malheureusement pas de moyens à la mesure de ce défi.

Le Ministre de l'Education Nationale, interrogé sur cette question, explique que pour permettre à tous les élèves de réussir, l'Etat met en place de nombreux systèmes compensatoires : soutien scolaire dans le cadre du service hebdomadaire des enseignants, stages de remise à niveau pendant les vacances pour les CM1 et CM2 et dispositif d'accompagnement éducatif le soir en heures supplémentaires. Mais les collectivités chargées de la mise en œuvre de ces mesures se sont trouvées privées des outils nécessaires à leur application.

Ainsi en est-il tout d'abord de la mise en œuvre des heures de soutien qui devront être dispensées par les enseignants aux élèves qui sont le plus en difficulté, en compensation du passage de 26 à 24 heures du temps hebdomadaire d'enseignement. A ce jour l'Académie de Paris s'est refusée à toute planification de ce temps particulier, se contentant de prévoir une organisation par défaut lors de l'interclasse de la mi-journée.

Ainsi en est-il également de l'organisation des stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires, dont l'utilité n'est pas contestable. Nous avons posé deux exigences pour la poursuite de la coopération de la Ville de Paris à leur mise en œuvre. Nous souhaitons que ces stages aient un réel contenu pédagogique. Nous souhaitons également qu'ils soient conçus comme un dispositif complémentaire, et non substitutif à la lutte contre l'échec pendant le temps scolaire.

I – 3 Une sectorisation des collèges malmenée qui fragilise la mixité sociale

Depuis la rentrée 2006, le département assume concrètement la compétence de sectorisation des collèges, qui lui a été transférée par la loi d'août 2004. La « carte scolaire » n'est donc pas supprimée, et l'Etat a conservé la compétence de l'inscription, ce qui lui permet de décider des dérogations, prérogative dont le rectorat a largement usé pour cette rentrée scolaire.

On constate donc des déséquilibres de plus en plus importants entre les différents collèges parisiens. A titre d'exemple, le jour de la rentrée, c'est toute une classe de 6ème qui ne trouvait pas d'affectation dans les collèges des 8ème et 9ème arrondissements. Nous savons que les établissements considérés comme les moins attrayants commencent à subir la mise en place de ces mesures. Les collèges de ZEP qui ont réalisé des résultats remarquables connaissent dès à présent une perte d'attractivité évidente. La mixité sociale est un facteur de réussite majeur pour les enfants de familles défavorisées. Le découragement des principaux des collèges et de leurs équipes est fortement à craindre.

Le libre choix de l'établissement n'existe réellement que pour ceux qui disposent de toutes les clefs du système et des atouts pour l'utiliser. De surcroît, les collèges très attractifs sont au maximum de leur capacité d'accueil.

Cette question est primordiale à Paris si nous ne voulons pas qu'un système concurrentiel s'installe durablement : concurrence entre le privé et le public mais concurrence aussi à l'intérieur même du public. C'est pourquoi nous avons proposé au Rectorat de travailler à une stratégie de reconquête des établissements publics en perte de vitesse. Celle-ci devra se traduire par une mise en œuvre combinée des périmètres scolaires et de l'offre des options ainsi que par une aide accrue aux collèges en difficulté avec comme objectif une égalité renforcée sur le territoire parisien.

I – 4 Un service minimum d'accueil dans les écoles qui fait peser de lourdes charges sur les collectivités

Une autre mesure est mise en place dès cette rentrée : le « service minimum d'accueil » pendant le temps scolaire. Elle oblige les municipalités à organiser un accueil les jours de grève dès lors qu'une école compte plus de 25% d'enseignants grévistes. La loi, promulguée le 20 août 2008, entrera effectivement en œuvre dès la parution des décrets. Bien entendu, nous appliquerons la loi votée par le Parlement, mais nous avons quelques interrogations.

Cette loi attribue une nouvelle charge aux communes qui ne sont pas censées assumer les conséquences de l'échec du dialogue social mené par l'Etat. On comprend difficilement que l'employeur responsable de la concertation avec ses employés, en l'occurrence l'Etat avec ses enseignants, n'assume pas la responsabilité de la mise en place de ce service minimum et s'en décharge sur les communes.

Nous réunirons les organisations syndicales pour discuter avec elles de l'application de cette loi.

Paris compte 660 écoles maternelles et élémentaires. Appliquer cette loi, suppose que le rectorat soit capable de donner, 48 heures avant le jour de grève annoncé, le nombre de personnes grévistes dans chaque école de Paris. Il est clair que la mise en œuvre du service minimum d'accueil serait rendue très difficile, si le rectorat ne communiquait pas les informations dans ce délai. Et ce délai est court.

Enfin, le dispositif prévu par la loi sur le remboursement des charges induites provoquera un manque à gagner certain dans les ressources des villes. Car si le déclenchement du dispositif s'effectue sur le nombre de grévistes, le remboursement des charges par l'Etat se fonde quant à lui sur la base du nombre d'élèves accueillis. Or nous serons bien sûr dans l'impossibilité de prévoir le nombre d'élèves à accueillir et les communes qui ont mis en place ce service de façon volontaire avant la promulgation de la loi ont toutes perdu des ressources en surestimant les personnels nécessaires.

Ce contexte dégradé nous impose une attitude de grande vigilance. Mais il n'entame en rien le principe de responsabilité qui prévaut dans les relations entre la Ville de Paris et le rectorat. Ce souci de dialogue permanent est inspiré par l'amélioration du service rendu aux Parisiens.

* * *

II – Une politique éducative qui se situe dans la continuité de l'effort entrepris depuis 2001 pour les écoles et les collèges de Paris

II – 1 Poursuivre l'effort sur le patrimoine scolaire pour mieux accueillir les élèves

- **Des écoles et collèges neufs**

Une école maternelle de 6 classes a ouvert ses portes, en cette rentrée, rue de Saussure dans le 17ème arrondissement. Une école élémentaire neuve de 6 classes sera livrée en novembre rue de la Tour d'Auvergne dans le 9ème arrondissement. Ces deux écoles permettront à des arrondissements qui ont connu de fortes hausses démographiques d'augmenter sensiblement leurs capacités d'accueil.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire : le collège Pajol, qui comprendra 20 divisions dans le 18ème arrondissement, ouvrira à la rentrée 2009.

L'effort engagé depuis 2001 sera poursuivi par la construction de 14 écoles et 5 collèges pendant cette mandature. Cela permettra notamment de répondre aux besoins des habitants des ZAC (Paris Rive Gauche, Batignolles et Paris Nord Est).

- **Des opérations d'envergure**

Outre ces constructions neuves, 14 opérations de travaux lourds s'achèvent dans les écoles et les collèges en 2008. Il s'agit majoritairement de mises aux normes et de modernisation des services de restauration (9 écoles et 2 collèges). D'autre part, la restructuration complète des internats des lycées-collèges Jean Baptiste Say et Janson De Sailly dans le 16ème arrondissement, est menée par le Département et la Région contribuera au financement.

- **Un entretien régulier du patrimoine**

Durant la mandature 2001-2008, un effort important a été réalisé pour l'entretien régulier du patrimoine scolaire. 1600 opérations de travaux ont été menées chaque année. Cet effort est maintenu en 2008 (un nombre équivalent d'opérations sera conduit) et devra être poursuivi durant toute cette mandature. La communauté scolaire a toujours été mobilisée sur cette question.

L'entretien régulier du patrimoine est primordial pour la sécurité et le bien être des enfants et permet d'éviter des investissements lourds car trop tardifs : il convient d'agir autant que possible en amont. Ces efforts seront poursuivis. Ces opérations concernent le clos et le couvert ainsi que la sécurité. Elles visent aussi à éliminer les matériaux à risques : 32 opérations concernant l'amiante et 54 concernant le plomb ont été réalisées en 2008 dans les écoles et les collèges pour une dépense de 2,7 M€.

Il s'agit aussi d'opérations visant à rénover les sanitaires des écoles et des collèges, répondant ainsi à une demande très forte des parents d'élèves. Cette année, 47 rénovations de sanitaires ont été réalisées pour un budget de 2 M€.

Nos efforts pour l'isolation thermique et acoustique dans les établissements scolaires doivent être amplifiés : 29 opérations de ce type ont été réalisées en 2008 pour un budget de 2,4 M€.

Enfin, de nombreux petits travaux (peinture, etc.) ont été réalisés par les mairies d'arrondissements. Ces travaux permettent de régler de nombreux problèmes quotidiens qui préoccupent légitimement la communauté scolaire, et d'offrir aux enfants et aux personnels un cadre agréable et propre.

- **L'accueil des élèves handicapés dans les écoles et les collèges**

Durant la mandature précédente, nous sommes passés de 20 à 100 écoles accessibles (partiellement ou totalement) aux élèves handicapés. Notre objectif est de doubler ce nombre d'ici la fin de la mandature. A la fin de l'année 2008, 113 écoles pourront accueillir des enfants à mobilité réduite.

30 collèges sont aujourd'hui accessibles. Un audit complet des collèges parisiens sera terminé cet automne et un plan sera présenté au printemps 2009. D'ores et déjà, 12 opérations de travaux ont été réalisées dans les collèges pour améliorer l'accessibilité.

Rendre l'école accessible exige aussi d'accompagner et de soutenir les enfants en situation de handicap pendant leur scolarité et de faciliter leur intégration dans leurs classes. Parce que l'Etat ne parvient pas encore à répondre aux besoins en auxiliaires de vie scolaire, élément déterminant de la réussite des projets éducatifs pour ces élèves, la Ville s'engage notamment par un renfort en personnel dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap (45 agents techniques et 61 agents d'animation).

La Ville aide parallèlement les établissements privés à accueillir les enfants handicapés, par une dotation de 243.000€ à ce jour; elle contribue également par une dotation annuelle (38.796€) à l'achat de matériel scolaire par les 54 CLIS (classes d'intégration scolaire, pour le primaire) et les 31 UPI (unités pédagogiques d'intégration, pour les collèges), spécifiquement affectées par le Ministère de l'Education nationale à la scolarisation de 895 enfants handicapés à Paris. Elle consacre aussi 66.000€ au soutien des classes d'enfants handicapés en hôpital.

La prise en charge et l'intégration des enfants autistes est également une priorité. Sans attendre de trop lentes évolutions règlementaires, la Ville a apporté son aide aux associations porteuses de projets éducatifs alternatifs. C'est aujourd'hui, à travers différentes structures associatives d'insertion des enfants autistes dans la communauté éducative, un total cumulé de 426.000€ que la Ville consacre, au-delà de son champ de compétences, à l'accueil de ces enfants.

II - 2 Des moyens de fonctionnement dans les écoles et les collèges à la hauteur de leurs besoins

Pour offrir aux petits Parisiens de bonnes conditions d'étude, les écoles et les collèges ont besoin de moyens de fonctionnement et d'équipement satisfaisants.

- **Dans les écoles**

La Ville poursuit son effort en faveur de la gratuité scolaire afin de limiter les charges financières supportées par les familles. Cet effort se porte en priorité sur ceux qui en ont le plus besoin (ZEP et enfants handicapés). Ainsi, à titre d'exemple, le forfait pour un écolier élémentaire de ZEP s'élève à 47,6 € et à 35,5 € pour un écolier d'élémentaire hors ZEP. Le forfait supplémentaire en cas d'intégration d'un élève handicapé s'élève à 25,2 €. Des crédits sont par ailleurs réservés aux CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) et aux RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) ainsi qu'aux classes à l'hôpital. D'autre part, la Ville de Paris a confié aux maires d'arrondissement la gestion des crédits liés à l'achat des fournitures scolaires.

En ce qui concerne l'équipement, le budget consacré au mobilier des écoles (meubles, jeux de cour, électroménager) est passé de 2,3 millions en 2000 à 5,2 millions d'euros en 2008. La mobilisation de ces crédits supplémentaires a permis l'achat de nouveaux équipements (jeux de motricité par exemple), le renouvellement du mobilier et de l'électroménager et l'équipement des écoles neuves ou restructurées. Ces efforts devront être poursuivis pour permettre des renouvellements plus rapides.

- **Dans les collèges**

Pour assurer l'égalité de traitement de tous les collégiens, des critères équitables de répartition des crédits entre les collèges ont été mis en place. Ils concernent notamment le nombre d'élèves et la superficie du collège. De plus, un effort financier est accordé aux collèges dont la population est très défavorisée ou qui accueillent une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), une UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) ou des classes ou ateliers relais. En 4 ans, les 35 collèges qui apparaissaient « sous dotés » au regard de l'application de ces critères ont été remis à niveau, par une augmentation souvent significative de leur dotation. La réduction de la dotation des 19 collèges que l'évaluation nous a amenés à considérer comme sur dotés se poursuit de manière échelonnée.

Enfin, l'effort d'équipement (mobilier, matériel informatique et audiovisuel) pour les collèges sera maintenu durant cette mandature.

II – 3 Les personnels : un statut conforté

Nous avons surtout mené une politique énergique de réduction de la précarité des statuts puisque 2000 agents vacataires ont pu devenir contractuels ou titulaires (agents de service des écoles et animateurs). De plus, ces personnels ont été professionnalisés grâce à un plan de formation. De 5400 en 2001, ce sont désormais 7400 agents municipaux et départementaux permanents qui travaillent auprès des écoliers et des collégiens. Cet effort a permis de doter de personnels les établissements neufs et d'intégrer les agents techniques des collèges (ex TOS) au département de Paris.

Les réformes récentes de la catégorie C à la Ville vont permettre de progresser dans cette voie de la professionnalisation :

- par une valorisation des compétences des agents de service des écoles et des collèges en définissant mieux leur métier et en les associant à des objectifs communs, tels que ceux du plan climat
- par le développement de l'accès par VAE (validation des acquis de l'expérience) au CAP petite enfance pour les ASEM
- par la titularisation d'animateurs contractuels après une sélection sur la qualité de l'exercice de leur métier
- par la contractualisation d'animateurs vacataires (qui sont aujourd'hui encore près de 6000) par la même sélection

II – 4 Le succès des activités périscolaires de qualité à Paris : un point d'appui pour aller plus loin

La mandature précédente s'est caractérisée par un effort sans précédent pour le périscolaire à Paris.

Le plan pour la qualité périscolaire, engagé en 2002, semble avoir fonctionné, si l'on examine l'évolution de la fréquentation des centres de loisirs.

- Le nombre d'enfants accueillis le mercredi dans les centres de loisirs est passé de 20 800 à 26 000 en six ans, soit 25% d'augmentation.
- Le mois de juillet 2008 a été marqué (par rapport à l'année précédente) par une augmentation de 12% des enfants accueillis chaque jour en moyenne

Ce résultat, certes encore imparfait, a été obtenu grâce à un travail de stabilisation et de formation des personnels de l'animation. Il est clair que les centres de loisirs parisiens répondent à un réel besoin des usagers et cet effort sera poursuivi.

Pour répondre à la situation créée par la réforme des rythmes scolaires, la Ville a décidé de reconduire son dispositif gratuit d'accueil et d'activités « les samedis matin sans classe » un samedi sur deux. Là où l'Etat se désengage, la Ville veut favoriser la pratique des activités culturelles ou sportives. Une réflexion sera d'ailleurs lancée avec les maires d'arrondissements pour permettre le développement des activités culturelles ou sportives tous les samedis matin éventuellement en partenariat avec des associations.

Enfin, les efforts engagés pour **améliorer l'accueil du soir** dans les écoles seront poursuivis. A l'école élémentaire, les ateliers bleus se sont révélés un système très utile et efficace pour les parents et les enseignants. Animés par des associations sélectionnées par la DASCO et la DJS, ces ateliers permettent aux enfants d'exercer des activités culturelles ou sportives très variées. A la rentrée 2008, 2307 ateliers bleus sont ouverts. Dans les écoles maternelles, l'effort principal, qui bénéficie aussi aux enfants pendant le temps de l'interclasse, réside dans la création depuis 2003 des « Espaces Premiers Livres » qui permettent de sensibiliser les petits au livre et au récit, avec l'aide d'animateurs formés à cet effet. 41 EPL nouveaux vont ouvrir à cette rentrée, ce qui portera à 256 leur nombre.

Nous voulons doubler les possibilités d'accueil des enfants handicapés dans nos structures de loisirs. 458 enfants handicapés ont été accueillis en 2007-2008 dans les centres de loisirs ordinaires et deux nouveaux centres « à parité » (enfants valides et enfants porteurs de handicaps lourds) ouvriront en janvier 2009 dans l'école neuve de la Tour D'Auvergne (9ème arrondissement). Ceci portera à 7 le nombre des centres de loisirs de ce type à Paris.

Nous poursuivrons également **l'attribution de crédits spécifiques aux collèges pour la réalisation de projets périscolaires**, de façon à favoriser les activités de loisirs ou de soutien scolaire des collégiens.

En renouvelant leur confiance en mars dernier à l'équipe municipale, les Parisiens ont validé le principe de nouvelles avancées de service public proposées dans le projet de mandature.

III – Une nouvelle étape pour l'éducation à Paris

III –1 Cibler nos efforts pour la réussite éducative de tous

Pour la réussite scolaire des jeunes Parisiens, il est nécessaire d'agir à tous les âges, et d'offrir à tous une éducation de qualité.

- **Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

C'est à l'âge de deux ans que se structure le langage oral chez les petits. Or, Paris accuse un retard grandissant de scolarisation à l'école maternelle des enfants de deux ans : 700 enfants de moins de trois ans sont scolarisés soit à peine 4% de la classe d'âge. Pourtant, la scolarisation précoce produit des effets positifs sur la réussite scolaire ultérieure, notamment pour ceux qui peuvent connaître un déficit de construction du langage dans leur famille (primo-arrivants, familles à fort déficit culturel). Nous ne pouvons pas nous résigner aux reculs du rectorat qui abandonne l'accueil des moins de 3 ans pour des raisons de rigueur budgétaire alors que la Ville pourrait offrir des locaux supplémentaires. A défaut de moyens humains suffisants mis à disposition par l'Etat, il faudra construire des projets avec tous les partenaires concernés (associations, enseignants, professionnels de la petite enfance, travailleurs sociaux) autour des familles en difficulté de façon à faciliter la première scolarisation des enfants qui en ont le plus besoin.

- **Du soutien scolaire de l'Ecole élémentaire au collège**

Les clubs « Coup de pouce » en CP et les ateliers de français et de mathématiques en CM2 ont fait leurs preuves. Régulièrement évalués, ils montrent la progression des enfants dont les apprentissages étaient fragiles et permettent un lien réel et continu avec les parents. Ils sont prolongés maintenant en 6ème en français et en mathématiques (AFM6). Une discussion s'engage avec le rectorat sur la complémentarité de nos différents dispositifs d'accompagnement éducatif pour permettre une offre lisible qui réponde aux attentes des jeunes.

- **Répondre aux besoins spécifiques des adolescents en difficulté et en voie de décrochage scolaire**

L'âge du collège est un âge critique : tout se joue pour l'avenir et les collégiens en difficulté scolaire ont souvent des troubles du comportement. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour la réussite éducative des collégiens de Paris (projets des collèges, action collégiens, classes et ateliers relais de l'Etat, veille éducative, projet du GIP « réussite éducative »). Cependant, nous devons davantage préciser nos objectifs et rendre nos dispositifs plus lisibles, ce qui passe par cinq impératifs.

- Coordonner les dispositifs existants. Ils sont souvent définis en fonction de l'institution qui les pilote et non pas en fonction de la nature des différents besoins. Il nous faut donc faire, avec l'Etat et avec les collèges, un travail de coordination et de partenariat cohérent.
- Développer et créer des réseaux d'aide et d'accompagnement pour les adolescents : la réussite d'« Actions Collégiens» montre les bienfaits d'un encadrement humain supplémentaire qui combine action collective et suivi individuel et crée du lien entre les acteurs dans le collège et dans le quartier. Le soutien et le développement d'Actions Collégiens constitueront une priorité. Cela devra se faire en lien avec tous les partenaires (travailleurs sociaux, éducateurs de la PJJ, associations, institution scolaire).
- En complément, nous allons renforcer l'action du Département pour les internats en direction des adolescents en rupture sociale et scolaire : d'une part en construisant un second internat de collégiens à Paris, au collège Utrillo dans le 18ème arrondissement, d'autre part en renforçant les contacts avec les internats existants hors de Paris.
- Plus globalement, nous voulons proposer aux collèges les plus exposés à ces difficultés des « contrats de réussite ». Ces contrats doivent s'appuyer sur le projet d'établissement et permettre un engagement des trois parties : établissement, Etat et Département. La revalorisation des collèges les plus en difficulté passera aussi par un rééquilibrage concerté de l'offre des options que nous devons exiger de l'Académie. C'est ce qui permettra au Département de construire des périmètres scolaires alliant mixité sociale et intérêt du jeune.

- **Les cours municipaux d'adultes : une offre de formation adaptée**

La Ville de Paris offre depuis longtemps une palette très diversifiée de formations pour les adultes. Cette offre est très accessible, et délivrée dans les écoles à des tarifs peu élevés. Outre les formations qui s'adressent à tous en langues ou en informatique, il s'agit d'une véritable seconde chance pour des Parisiens qui obtiennent des diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP) et IV (baccalauréat) grâce à ces cours du soir. Ces cours contribuent également à l'intégration des immigrés à Paris par l'enseignement du « français langue étrangère » et par l'alphabétisation. Cette année a vu un fort développement qualitatif du lycée municipal d'adultes dans le 14ème arrondissement par la mise en place d'une charte d'accueil. Ce lycée dispense des cours toute la journée en plus du soir. Nous avons également repris en régie cette activité préalablement gérée par une association.

L'effort en direction des publics qui en ont le plus besoin sera encore développé durant cette mandature :

- par l'augmentation de l'offre pour les bas niveaux de qualification
- par la mise en place de cours de jour d'alphabétisation dans les écoles qui disposent de locaux afin d'en faciliter l'accès aux mères de famille
- par une modification des tarifs en les ajustant en fonction des revenus

III – 2 Améliorer l'accueil pour les usagers dans le cadre d'une plus grande justice sociale

- **La santé à l'école : un enjeu majeur de justice sociale**

La prévention sanitaire est un axe important de l'action municipale : la santé est aussi une question d'éducation.

Dans les écoles maternelles et primaires, nous lancerons un nouveau programme d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique. Ce nouveau programme "Paris Santé Nutrition" sera élaboré en partenariat avec des professionnels. Il sera expérimenté dès le début de l'année 2009, puis généralisé à toutes les écoles. Il s'agit notamment de lutter contre l'obésité des enfants.

Au collège, nous renforcerons les programmes de lutte contre toutes les addictions. Nous élaborerons une campagne spécifique de prévention avec l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants, élèves), particulièrement ciblée sur la consommation d'alcool chez les adolescents. Nous multiplierons les actions de prévention en milieu festif (programme « Fêtez clairs ») par la réalisation et la diffusion de clips vidéo.

En matière d'éducation à la sexualité, avec l'Equipe Mobile d'Informations et de Prévention sur la Santé (EMIPS) et le Bus Infos Santé, nous élaborerons un nouveau programme d'intervention au cœur des lieux de vie des jeunes parisiens centré sur l'éducation sexuelle, la prévention et le dépistage de toutes les MST.

Enfin, nous poursuivrons les programmes déjà existants en matière de vaccination, de prévention bucco-dentaire, de lutte contre le tabagisme. Le service médico-social sera conforté dans son rôle essentiel de conseil et de soutien sur le plan éducatif, social, familial et le cas échéant matériel.

- **Développer l'information et les liens avec les familles**

Près de 90 000 familles parisiennes sont aujourd'hui des usagers payants des prestations périscolaires municipales (centres de loisirs, études, ateliers bleus, classes de découverte) et de la restauration scolaire. Les modes de paiement, mis en place au fil du temps, sont aujourd'hui trop souvent sans cohérence pour les usagers. Une famille de deux enfants peut être obligée actuellement de payer 25 fois dans l'année des factures différentes avec des modes de paiement divers (titre de recettes, paiement au directeur d'école, etc.). Le projet de mandature voulu par une majorité de Parisiens nous engage à mettre en place un **« compte famille »** qui permettra aux usagers de disposer d'une facture unique regroupant toutes les prestations et les fratries et de moderniser les moyens de paiement (prélèvements, Internet, etc.). Ce « compte famille » permettra également de simplifier et d'automatiser les procédures pour l'administration. Il devra être pleinement opérationnel pour toutes les activités (y compris la restauration) à la rentrée 2010 après un développement qui débutera à la rentrée 2009. Il est conçu pour que les autres activités municipales payantes, notamment dans le domaine de la culture, y soient progressivement intégrées.

D'autre part, pour mieux organiser l'accueil en centre de loisirs, nous prévoyons de mettre en place, avec une certaine souplesse, une préinscription obligatoire.

Une réunion sera organisée un samedi matin, lors des prochaines rentrées, dans toutes les écoles parisiennes pour mieux informer les parents sur les activités offertes à leurs enfants, en améliorant la communication avec eux.

- **Une nouvelle avancée de service public pour les familles : l'accueil précoce du matin**

De nombreuses communes offrent aux parents qui travaillent loin de leur domicile un accueil dans les écoles avant 8h20. Ce n'est pas encore le cas à Paris et la municipalité devra, sous le regard du Bureau des temps, réaliser cette avancée de service public pour nos usagers. Il nous faudra donc :

- effectuer une analyse précise et rapide des besoins réels

- travailler avec les personnels de la Ville et les usagers à l'organisation de cet accueil : associations ou régie directe, responsabilité, profil des encadrants, etc. ;
- expérimenter le dispositif dans quelques écoles pour mieux mesurer les conséquences.

Ce nouveau service doit répondre au plus près aux besoins identifiés, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs. Toutes les réflexions, concertations et expérimentions devront être terminées d'ici deux ans. L'objectif est que l'accueil du matin dans les écoles parisiennes soit opérationnel au plus tard à la rentrée 2010.

- **Instaurer des tarifs de restauration scolaire justes et homogènes dans les 1er et 2nd degrés**

La municipalité, en lien avec les Caisses des écoles, harmonisera les tarifs de restauration scolaire. Nous allons donc engager dès maintenant une concertation avec les maires d'arrondissements, les parents d'élèves et les acteurs concernés de façon à modifier les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2009 dans le 1er et le 2nd degré en poursuivant les objectifs suivants :
- établir des tarifs homogènes sur tout le territoire parisien pour les écoles et pour les collèges
- revoir la grille tarifaire et les montants de façon à ce que le taux d'effort des familles soit équivalent en respectant l'équilibre financier des caisses.
- en tirer les conséquences sur le mode de subventionnement des caisses des écoles afin de mieux prendre en compte leurs ressources réelles provenant des contributions familiales.

III – 3 Donner un nouvel élan aux usages scolaires et éducatifs en s'appuyant sur les nouvelles technologies

- **Doubler l'équipement des écoles en micro informatique**

L'équipement actuel dans les écoles élémentaires ne répond qu'imparfaitement aux besoins, plus particulièrement à celui du Brevet Informatique et Internet, partie intégrante du programme de l'Education nationale et dont l'apprentissage débute en grande section. Les demandes sont de plus en plus nombreuses et pressantes. Le plan d'équipement des écoles sera terminé en 2012. Les écoles élémentaires disposeront ainsi d'un poste pour 10 élèves contre 1 pour 20 actuellement soit un total de 8500 ordinateurs. Cela permettra :
- de créer des salles informatiques dans les 80 écoles élémentaires qui n'en ont pas
- de passer de 12 à 15 ordinateurs dans toutes ces salles informatiques
- de répondre à des projets spécifiques (tableaux numériques, visioconférences, etc.)

- **Des espaces numériques de travail dans tous les collèges d'ici la fin de la mandature**

Les espaces numériques de travail (ENT), en expérimentation dans plusieurs régions et départements, sont des sites offrant en permanence des services en ligne à toute une communauté scolaire. Leur accès est sécurisé. Dans un collège, l'ENT peut offrir :

- des services pédagogiques et documentaires en direction des élèves (cahiers de texte, logiciels pédagogiques, manuels, dictionnaires, messagerie interactive avec les professeurs pour les exercices)
- des services de vie scolaire (emploi du temps, notes, absences, etc.)
- des services pour les parents (suivi de leur enfant, information sur la vie de l'établissement)
- des services de vie du collège (réunions, communication)

Ces ENT seront testés dans 7 collèges dès cette année scolaire pour mieux en évaluer les usages et convaincre la totalité des collèges de leur intérêt. A partir des résultats de ce test, nous mettrons en oeuvre un programme important de rénovation ou de création des réseaux de communication. La réalisation complète de ce plan devrait s'étaler sur 4 années à raison d'environ 20 établissements par an, rythme également nécessaire pour les actions d'équipement, de formation et d'accompagnement des utilisateurs.

Ce plan « ENT » sera complété par la réalisation d'un collège « tout numérique » dans la ZAC Paris Nord Est (collège neuf dont la livraison est programmée pour 2013). Il s'agit de prévoir, dès le projet d'architecture, tous les éléments pour couvrir les besoins d'utilisation, de communication et d'accès aux technologies au profit de tous les membres de la communauté scolaire (élèves, parents, enseignants, personnels administratifs et de service).

Enfin, le développement de l'utilisation des NTIC dans les établissements scolaires doit nous permettre **d'engager une réflexion avec la communauté scolaire sur le poids des cartables au collège.**

III - 4 Favoriser les pratiques artistiques, culturelles et sportives

Nous voulons faire de la culture et du sport un véritable bien commun en investissant notamment dans l'éducation artistique et dans le soutien aux pratiques amateurs.
Plus spécifiquement, si les enfants trouvent aujourd'hui leur place dans l'offre de loisirs de la Ville, il n'en va pas de même des adolescents dont les attentes sont différentes et pour lesquels l'offre est insuffisante et parfois peu intelligible. Nous allons donc engager une réflexion pour développer cette offre et mieux l'adapter à cet âge.

- **Les adolescents : priorité de l'action municipale**

- Les adolescents, peut-être plus encore que les autres, s'identifient fortement à leur quartier. Aujourd'hui, chaque direction de la Ville propose des activités dans un quartier donné mais nous souffrons d'un manque de coordination de l'offre locale au plus près des besoins. Une expérimentation aura donc lieu dans quelques secteurs afin de construire une offre locale lisible et cohérente pour les adolescents.
- Le succès du premier centre de loisirs du collège Jean-Baptiste.Clément dans le 20ème arrondissement nous invite à continuer. Un nouveau centre de loisirs a également été ouvert dans le 19ème au Collège Méliès. Mais il faut offrir davantage de possibilités en facilitant l'accès aux installations sportives des collèges et des lycées et à leurs salles banalisées pour permettre des activités sportives et des ateliers artistiques comme le théâtre ou la musique.

- Pendant les vacances, il convient d'abord de rendre plus lisible notre offre de séjours de vacances pour les adolescents. 3000 d'entre eux ont participé à des « stages hebdo » dans le

domaine sportif, 2560 sont partis dans le cadre des vacances « Arc en ciel » et plus de 2700 ont bénéficié de courts séjours en dehors de Paris dans le cadre du périscolaire ou d'Actions collégiens. Mais c'est insuffisant. Nous développerons donc cette offre de vacances en la rendant plus connue et plus attractive.

- **Un schéma « Ecole et Culture »**

La richesse culturelle de Paris doit mieux profiter au dynamisme de sa jeunesse. Trois actions seront mises au service de la réalisation de cet objectif :

- Nous allons accentuer le partenariat des centres de loisirs avec les musées. Tout au long de l'année scolaire, les enfants seront invités à réaliser des œuvres à partir des collections des musées et plusieurs expositions permettront de mettre en valeur leurs créations. Une exposition finale présentant une sélection de ces œuvres sera également organisée.

- Les jumelages entre collèges et établissements culturels seront développés. Des passerelles avec les théâtres, les musées ou les bibliothèques permettront de placer l'éducation artistique au cœur de la vie scolaire. Le programme « écoles, collèges et cinéma » sera également poursuivi afin d'encourager la découverte, par le jeune public, d'un cinéma de patrimoine et contemporain de qualité. Dès cette rentrée, par exemple, la Ville de Paris finance les sorties organisées pour les élèves de 4ème et 3ème dans 44 collèges pour aller voir le film « Entre les Murs », palme d'or du festival de Cannes 2008.

- Les ateliers artistiques et culturels dans les écoles et les collèges seront développés en partenariat avec l'Académie. Déjà, la Ville de Paris cofinance plusieurs Classes à PAC (Projet Artistiques et Culturels) à hauteur de 90 000 €.

- **L'école, lieu de l'éveil à la citoyenneté**

C'est dès le plus jeune âge que les enfants de Paris doivent apprendre à être des citoyens. Le civisme, la tolérance, l'ouverture, la mémoire sont des vertus que l'école et le collège ont la mission d'inculquer. La municipalité y contribue dans toute la mesure de ses compétences.
Dès le primaire, des actions de sensibilisation à l'égalité femme-homme sont menées, notamment dans le cadre de l'opération d'éducation au respect « La fabrique de la paix » lancée dans le 20ème arrondissement.
A la suite des événements intervenus dans le 19ème arrondissement en cette rentrée, la Ville, en liaison avec le rectorat de Paris, mettra en place dans les écoles et les collèges des mesures de sensibilisation au vivre ensemble, qui pourront prendre la forme d'une « Semaine de la tolérance ».

- **Le plan climat**

L'exigence environnementale inspire l'ensemble de la politique éducative de la municipalité. Dans l'analyse des offres en matière d'équipement, le critère du respect de l'environnement est évidemment majeur : le développement durable a toute sa part à notre politique scolaire, non seulement en ce qui concerne le cadre de vie des enfants mais aussi s'agissant de leur éducation et de la hiérarchie des priorités que l'école doit leur permettre d'acquérir.
Le Plan climat fixe des objectifs clairs, notamment en matière de santé publique et de diététique. Nous irons au-delà de ses orientations en faisant passer à 30% la part des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires. Un groupe de travail réunissant des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris et les mairies d'arrondissement proposera des méthodes permettant d'atteindre cet objectif. Le choix des denrées à utiliser devra intégrer les contraintes d'approvisionnement et être ciblé en variété et en quantité. L'Etat a un rôle déterminant à jouer pour permettre la création d'une filière d'agriculture biologique sur l'ensemble du territoire national. Sur ces enjeux qui relèvent autant de la santé que de l'environnement, la municipalité travaille en concertation avec l'Etat et avec les associations, avec le seul souci du bien-être et de l'épanouissement des enfants.